

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER GAL PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DU COMITE DE PROGRAMMATION DU LUNDI 31 OCTOBRE 2022

Le mercredi 19 octobre 2022 une consultation écrite a été adressée par courriel aux membres du Comité de Programmation pour statuer sur deux dossiers présentés lors de la réunion du Comité le 30/06/2022. La consultation écrite s'achevait le 31 octobre 2022 (minuit).

Ont participé à cette consultation écrite les membres suivants :

Collège « Privés »

Titulaires	Participation	Suppléant	Participation
BELOT Nelly		BOURGNE Nadia	x
BEUGNON Guilhem	x	RODRIGUEZ Gabriel	
BEZIAT Patrick		BASCOUL Francis	
BLANQUET Catherine		BACHELOT Olivier	
COSTE Philippe		CARRETIER Denis	
DESMAZIERES Stephan		BLET Nadège	
FLEUTIAUX Bertrand		GALY-GUIRAUD Marie-Paule	
FROIDEVAUX Claude	x	RONZIER Françoise	
GARRIGUENC Thierry	x	JEANJEAN Marie-Odile	
KWIATWOSKI Pierre		PEREZ Lucie	x
OLLIER Françoise	x	FRISSANT Françoise	x
PAGES Eric		BOISJOT Nathalie	
ROMBEAUX Christophe	x	VIE Nicole	
ROUX Stéphane		MIQUEL Raymond	
TREBAOL-CADENAT Marie-Noëlle		FRANCART-MARTY Marie-Josèphe	
Total	5	Total	3

Collège « Publics »

Titulaires	Participation	Suppléant	Participation
ARCAS Jean		CABROL Josian	
BADENAS Jean-Noël		COMBES Catherine	x
BOUTES Francis		SAUR Séverine	
BARTHES Daniel	x	ULMER Jean-Michel	x
BIES Christian		GERONIMO Marie Line	
FALCOU Béatrice		FRAISSE Yves	
GALTIER Daniel		BARO Gérard	
LAFAURIE Jean-Louis		ROUBICHON Olivier	x
MATHIEU Pierre	x	COMBES Mariette	
PONS Marie-Pierre	x	FALIP Jean-Luc	
POLARD Pierre	x	SOULIE Rémy	
SALAVIN Thérèse		VORDY Didier	
SONZOGNI Catherine	x	GONZALEZ Harmonie	x
SOULIGNAC Jacques	x	CHEVRIER Yannick	
Total	6	Total	4

I. Sélection et programmation des projets.

a) Données chiffrées sur les projets en sélection.

Voir le tableau page suivante.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PROJETS PRESENTES, EN CHIFFRES.

Statut dossier	Intitulé	Maitre d'ouvrage	N° fiche action	FEADER LEADER	CD 34	CR Occitanie	DRAC	Autre financeur public	Autofinancement FEADER	Autofinancement	Montant total du dossier
EN SELECTION	Archéologie d'un territoire montagnard : le massif du Caroux	Association Les Arts Vailhan	2	24 000,00 €	2 500,00 €	974,74 €	700,00 €	1 000,00 €	825,26 €	7 773,13 €	37 773,13 €
	Mise en tourisme patrimonial : création d'itinéraires patrimoniaux à Graissessac et Hérépian	Communauté de communes Grand Orb	2	21 233,00 €	12 739,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 493,20 €	42 466,00 €
Total				45 233,00 €	15 239,80 €	974,74 €	700,00 €	1 000,00 €	825,26 €	16 266,33 €	80 239,13 €

b) Programmation des projets.

Tableau récapitulatif des notes attribuées aux projets en sélection :

Projet	Note du Service Instructeur	Note du Comité Technique	Note retenue par le Comité de Programmation
Archéologie d'un territoire montagnard : le massif du Caroux	/	17,09/20	17,09/20
Mise en tourisme patrimonial : création d'itinéraires patrimoniaux à Graissessac et Hérépian	/	15,07/20	15,07/20

Conformément à l'article 6 – Consultation écrite du Comité de Programmation du règlement intérieur du Groupe d'Action Locale, les membres disposent « d'un délai de huit jours ouvrables pour notifier leurs remarques au secrétariat du GAL. En cas de non réponse dans ce délai, leur accord sera considéré comme acquis à la proposition faite par le GAL. ».

La consultation écrite prenait fin le lundi 31 octobre 2022 (minuit). Sur les membres du collège « privé », 8 personnes ont répondu à la consultation écrite dont 7 votants. Sur les membres du collège « public », 10 personnes ont répondu à la consultation écrite dont 8 votants. Sur les 10 membres votants, 1 réponse a été écartée car invalide.

Compte tenu de l'article 6 énoncé supra, les membres qui n'ont pas répondu à la consultation écrite ont donné un accord tacite au GAL. Les membres du Comité ont donc validé les projets présentés en sélection.


Toutes ces opérations répondent aux objectifs stratégiques du GAL et ont obtenu une note supérieure à 10. Elles feront donc l'objet d'un financement du programme FEADER LEADER.

II. Maquette financière du GAL après la programmation.

Suite à la programmation de ces dossiers, la maquette financière du GAL se présente ainsi :

Mesures	Montants alloués au 30/06/2022	Solde de la maquette FEADER LEADER au 09/09/2022	FEADER LEADER programmé le 31/10/2022	Solde de la maquette au 31/10/2022
19-2 (fiche 1 – PPAM bio)	426 315,56 €	- 4 651,28 €	0,00 €	- 4 651,28 €
19-2 (fiche 2 – Sites patrimoniaux)	1 172 461,60 €	169 283,45 €	45 233,00 €	124 050,45 €
19-2 (fiche 3 – Sites touristiques)	373 320,82 €	50 883,72 €	0,00 €	50 883,71 €
19-2 (fiche 4 – Sites en marchés)	453 058,92 €	37 589,99 €	0,00 €	1 810,87 €
Total 19-2	2 425 156,90 €	253 105,88 €	45 233,00 €	207 872,88 €
19-3 (fiche 5 – Coopération)	26 451,56 €	- 8 306,56 €	0,00 €	- 8 306,56 €
19-4 (fiche 6 – Animation GAL)	556 122,08 €	106 069,12 €	0,00 €	106 069,12 €
Total Général	3 007 730,54 €	350 868,44 €	45 233,00 €	305 635,44 €

Cette maquette présente des montants négatifs (fiche 1 et fiche 5) du fait de reliquats de crédits sur des dossiers qui n'ont pas encore été réintégrés par le GAL dans la maquette financière. Ces crédits seront réinjectés lors d'une prochaine consultation écrite. Le GAL n'aura pas dépassé l'enveloppe de crédits qui lui a été allouée.


Francis BOUTES,
Président du GAL
